

Délibération n° 75-6 du 28 avril 1975
portant approbation de la Décision Modificative
n° 1 du budget 1975

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 1 du budget 1975 de l'Agence.

En conséquence de cette décision modificative le budget est arrêté :

En recettes:

SECTION I	192 716 900 F	
SECTION II	14 900 000 F	
Total	<u>207 616 900 F</u>	207 616 900 F

En dépenses:

SECTION I		
A-Etudes et interventions	120 503 147 F	
B- Fonctionnement	19 773 495 F	
Total	<u>140 276 642 F</u>	
SECTION II		
A- Etudes et interventions	82 683 400 F	
B - Immobilisations	2 374 318 F	
Total	<u>85 057 718 F</u>	
Total des dépenses	225 334 360 F	225 334 360 F

L'équilibre entre les recettes et les dépenses est réalisé par une diminution du fonds de roulement de 2 010 920 F.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET

400